

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je dois faire remarquer à l'honorable secrétaire parlementaire que les points qu'il soulève sont bien intéressants, mais il pourra prendre la parole après l'honorable député de Joliette et les présenter à la Chambre.

M. La Salle: Merci, monsieur l'Orateur. C'est un fait que l'honorable député de Longueuil veut prendre la parole, et il paraît qu'on a le temps de le faire; ce serait fort intéressant de l'écouter et je suis prêt à l'écouter et je le ferai avec grand plaisir. Cependant, je tiens à mon temps de parole et je répète que l'absence de mesures courageuses, tant dans l'industrie du textile que dans l'industrie en général, a contribué à faire fermer les portes à plusieurs industries au Canada. Et l'absence de recherche est également responsable des crédits de recherche pour les industries qui ont fermé leurs portes. Aujourd'hui on vient dire que le gouvernement fait des efforts inouïs et on se scandalise parce qu'on déplore le manque de courage depuis trop longtemps, depuis dix ans.

Monsieur l'Orateur, j'ai reconnu les bons propos de l'honorable député de Chambly tantôt. Tout ce que j'ai dit c'est qu'on ne peut pas répondre à une invitation aussi facilement en disant: Nous allons regarder de l'autre côté, on va essayer de faire croire aux Canadiens qu'on a raison de faire confiance au gouvernement. Monsieur l'Orateur, je le répète et je le dis partout: Nous n'avons pas raison de faire confiance à ce gouvernement parce que trop longtemps, non seulement il a failli à la tâche, mais trop longtemps il nous a respectueusement menti sur je ne sais combien de dossiers et nous a induits en erreur. Toutes les prévisions des ministres des Finances précédents et du ministre des Finances actuel étaient fausses. Le député de Longueuil sait cela!

On a fait une série de déclarations sur la conjoncture économique de la province de Québec qui étaient également fausses. On a refusé les recommandations immensément importantes qui auraient, et j'en suis certain, modéré la montée du séparatisme au Québec. Mais non, on s'en foutait ici, à Ottawa. Et l'on se retrouve dans une situation difficile que l'on décrit ici ce soir, mais il ne faudrait pas en parler. Monsieur l'Orateur, je suis en accord avec les ministres responsables qui tentent de disposer de nouveaux crédits et de faire en sorte que, lorsqu'on parle de restaurer le climat économique tant sur le plan canadien qu'à l'intérieur de ma province, le Québec, il n'y ait pourtant pas un député de la Chambre qui s'y oppose. Je ne peux quand même pas applaudir les efforts qui ont été faits depuis 12 ans. Cela est faux. Là il y a une situation différente, et on semble vouloir faire quelque chose.

● (2217)

Je disais tantôt, monsieur l'Orateur, que dans ma circonscription on parle de projections fausses. Faut-il rappeler aux députés que lorsqu'on a parlé du projet de Mirabel...

M. l'Orateur adjoint: L'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé invoque le Règlement.

M. Pinard: Oui, monsieur le président, j'invoque le Règlement. Est-ce que l'honorable député accepterait que je lui pose une question pour qu'il apporte des précisions sur les points où le gouvernement, selon ses dires, aurait respectueusement menti à l'opposition, avant que je pose la question de privilège sur le sujet?

Impôt sur le revenu

M. La Salle: Après, monsieur le président, si monsieur le député veut poser une question de privilège, il la posera.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Joliette est le seul qui puisse décider de permettre ou non qu'on pose une question. Il a le droit de terminer. L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Pinard: Je désire réserver mes droits de poser la question de privilège, parce que le député vient d'accuser le gouvernement d'illégalité en disant que le gouvernement avait menti à l'opposition. Je réserve mon droit de poser cette question demain, si le président me le permet.

M. l'Orateur adjoint: Je tiens à faire remarquer à l'honorable député que le Règlement ne défend pas à l'honorable député d'accuser le gouvernement ou d'accuser un parti à la Chambre comme groupement, et même de dire qu'un parti ou le gouvernement dit des faussetés. C'est lorsque l'honorable député touche à l'intégrité d'un honorable membre de cette Chambre individuellement que ses droits peuvent être frustrés et qu'il a le droit d'en appeler au Règlement. De toute façon l'honorable député, de l'avis de la présidence, soulève tout simplement une question d'opinion et je ne pense pas qu'à ce moment-ci son rappel au Règlement soit recevable.

M. La Salle: Monsieur le président, je répète que ce gouvernement a trompé—si le mot «menti» fait mal aux oreilles de l'honorable député—ce gouvernement a trompé le peuple canadien depuis 10 ans. Dans toutes ses projections, je l'ai dit tantôt, c'en est pas des preuves ça? On a promis de diminuer le chômage en 1968. Voyons cela aujourd'hui. Ce n'est pas tromper une population, cela?

M. Pinard: J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: J'espère que l'honorable secrétaire parlementaire pose de nouveau la question de privilège.

M. Pinard: Monsieur le président, étant donné que le député de Joliette a utilisé un nouveau mot, et qu'au lieu d'utiliser le mot «mentir» il a dit maintenant le mot «tromper», vous me permettez de poser de nouveau la question de privilège et d'attirer l'attention de la présidence à la décision qui a été rendue aujourd'hui même par l'Orateur vers 3 heures cet après-midi, lorsqu'on a décidé que le fait d'accuser d'une illégalité un parti ou un groupement cela constituait à ce moment-ci une attaque aux privilèges et que le député devrait retirer à ce moment-là son attaque s'il n'est pas en mesure de prouver ce qu'il avance. En l'occurrence, monsieur le président, le député de Joliette ne se contente que de dire des mots sans les justifier, sans les appuyer de faits précis. Il accuse les membres de ce parti du gouvernement d'avoir menti. Il accuse les membres du gouvernement d'avoir trompé l'opposition et, dans les circonstances, je demande de réserver mes droits de poser la question de privilège dès demain, alors que ce sera une journée de l'opposition.

M. La Salle: J'ai bien saisi les propos de l'honorable député, et je vais tenter d'apporter une nouvelle preuve. En 1974, nous nous présentions devant l'électorat en présentant une politique qui était très nette, très claire, et qui s'appelait le contrôle des prix, des salaires et des mesures. Le gouvernement a répété sur les tribunes du pays que jamais il n'appliquerait la mesure que nous présentions. On nous a traités de prophètes de malheur. On a tenté de faire passer le chef du parti progressiste conservateur pour un rétrograde. Quelques mois plus tard que